



## Commune d'UHLWILLER

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers en fonction : 15**

**Nombre de Conseillers présents : 14**

**Nombre de Conseiller(s) absents(s) : 1**

#### SEANCE du 12 Mars 2024

Sous la Présidence de Monsieur KLEFFER Thomas, Maire, le Conseil municipal, *dûment convoqué*  
Le 07 Mars 2024 s'est réuni le **Mardi 12 Mars 2024** à 20 heures 00 dans la salle du Conseil.

#### Etaient présents :

MM. ADE Bernard - ADRIAN Thierry - LIENARD Eric  
Mmes/MM.-BUCHHOLTZ Jessica - DAUL Marc - DAULL Célia - DAULL Sébastien - JEROME Sébastien - KUHN Sabrina - NETH Jean-Claude - PAILLE Tatiana - SANTER Jean-Luc - SIMON Thierry - WOLFF Catherine.

#### Absent(s) excusé(s) :

M DAUL Marc

#### Absent(s) non excusé(s) : /

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 2024-06 : DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE
- 2024-07 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 JANVIER 2024
- 2024-08 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES DIRECTES  
LOCALES POUR 2024
- 2024-09 : COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET COMMUNAL
- 2024-10 : COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET LOTISSEMENT
- 2024-11 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET COMMUNAL
- 2024-12 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT
- 2024-13 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023
- 2024-14 : BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET COMMUNAL
- 2023-15 : BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET LOTISSEMENT
- 2024-16 : LOTISSEMENT
- 2024-17 : REMPLACEMENT EQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
- 2024-18 : GESTION DES VOLATILES
- 2024-19 : REMPLACEMENT PHOTOCUPIEUR
- 2024-20 : COMMUNICATIONS ET DIVERS



## Commune d'UHLWILLER

### **2024-06 : DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Maire informe :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de :

- M. Jean-Luc SANTER comme secrétaire de séance.

**PROPOSITION DE DECISION**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

**DESIGNE** M. Jean-Luc SANTER comme secrétaire de séance.

### **2024-07 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 JANVIER 2024**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le Procès-verbal de la séance du 16 Janvier 2024.

**Le Conseil Municipal**

- CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du rapport des séances en question ;
- CONSIDERANT qu'aucune remarque n'est émise à l'encontre de ces rapports,
- APRES délibération

**Décide à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 Janvier 2024.**

### **2024-08 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

Monsieur le Maire expose,

Comme chaque année, il appartient au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition de chaque taxe directe locale.

**Le Conseil Municipal**

- CONSIDERANT que suite à la création de la Communauté d'Agglomération de la Région de HAGUENAU dont fait partie notre Commune, la taxe professionnelle a été transférée à cette structure ;
- CONSIDERANT que suite à la création de la Communauté d'Agglomération et de l'acceptation du pacte financier, les taux ont été modifiés,
- CONSIDERANT que la taxe d'habitation a été supprimée ;
- APRES en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

- **De ne pas augmenter le taux pour 2024 ;**
- **De voter les taux pour 2024** comme suit :

**Taxe foncière bâtie : 23.17 % (taux communal)** pour une base de 630 200,- €

**Taxe foncière non bâtie : 29 %** pour une base de 49 600,- €

**Taxe habitation (résidences secondaires) : 10.03 %** pour une base de 27 400,-€

- **de charger** le Maire de porter ces données au cadre VI de l'Etat de notification des taux d'imposition N° 1259 COM



## Commune d'UHLWILLER

### **2024-09 : COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET COMMUNAL**

#### **Le Conseil Municipal**

**APRES** s'être fait présenter le budget général de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

**APRES** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

#### **Déclare à l'unanimité**

- que le compte de gestion du Budget Général, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

### **2024-10 : COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET LOTISSEMENT**

#### **Le Conseil Municipal**

**APRES** avoir pris connaissance des résultats du compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2023 ;

#### **Déclare à l'unanimité**

que le compte de gestion du Budget "Lotissement LES VIGNES". n'appelle **ni observation, ni réserve de sa part.**

### **2024-11 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET COMMUNAL**

Sous la Présidence du 1er adjoint Monsieur Thierry ADRIAN, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire pour statuer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par le Maire Monsieur Thomas KLEFFER.

#### **Le Conseil Municipal**

- **APRES** s'être fait présenter le Budget général et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- **APRES** que le Maire ait quitté la salle pour ne pas participer aux débats, ni au vote ;
- **APRES** délibération, à l'unanimité des membres présents ;

**Adopte à l'unanimité le Compte administratif de l'exercice 2023, à :**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- en recettes à : 469 640.62 Euros
- en dépenses à : 320 491.26 Euros

**Excédent de fonctionnement : 149 149.36 €**



## Commune d'UHLWILLER

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

- en recettes à : 44 891.15 Euros
- en dépenses à : 105 933.16 Euros

**Déficit d'investissement : 61 042.01 €**

**soit un excédent de clôture de : 88 107.35 €**

### **2024-12 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET LOTISSEMENT**

Sous la Présidence du 1er adjoint Monsieur Thierry ADRIAN, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire pour statuer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par le Maire Monsieur Thomas KLEFFER.

#### **Le Conseil Municipal**

- **APRES** s'être fait présenter le Budget général et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
  - **APRES** que le Maire ait quitté la salle pour ne pas participer aux débats, ni au vote ;
  - **APRES** délibération, à l'unanimité des membres présents ;
- Adopte le Compte administratif de l'exercice 2023, à :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- en recettes à : 579 664.30 Euros
- en dépenses à : 579 664.30 Euros

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

- en recettes à : 801 322.59 Euros
- en dépenses à : 579 644.30 Euros

**Excédent d'investissement de 221 658.29 €**

### **2024-13 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023**

#### **a) BUDGET COMMUNAL**

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT N-2	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE N-1	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	86 530,95 €		-61 042,01 €	25 488,94 €
FONCT	265 085,26 €	0,00 €	149 149,36 €	414 234,62 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Mairie d'UHLWILLER 118, rue de l'Église - 67350 UHLWILLER

Téléphone : 03.88.07.72.40 ; Mail : [mairie@uhlwiller.fr](mailto:mairie@uhlwiller.fr)

[www.uhlwiller.fr](http://www.uhlwiller.fr)



## Commune d'UHLWILLER

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/n-1</b>	414 234,62 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	414 234,62 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/N-1</b> Déficit à reporter (ligne 002)	

### **b) BUDGET LOTISSEMENT**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT N-2	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE N-1	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	-202 670,73 €		221 658,29 €	18 987,56 €
FONCT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.



## Commune d'UHLWILLER

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/n-1</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/N-1</b> Déficit à reporter (ligne 002)	

### **2024-14 : BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET COMMUNAL**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

APRES avoir discuté le Budget Primitif de l'année 2024 chapitre par chapitre et avoir consigné le résultat de ses votes dans la colonne prévue à cet effet :

**1)** arrête le Budget Primitif de l'exercice 2024 à :

**SECTION de FONCTIONNEMENT :**

en recettes et en dépenses à la somme de : 726 392.62 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

en recettes et en dépenses à la somme de : 322 488.94 €

**2)** vote le budget et décide de virer un montant de : 275 000 €  
de la Section de fonctionnement à la Section d'investissement

**3)** le montant du produit net à percevoir au titre des taxes directes locales de 163 149 €  
pour assurer l'équilibre du budget a été fixé dans la même séance.

### **2024-15 : BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET LOTISSEMENT**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

APRES avoir délibéré,

arrête le budget primitif du Budget Annexe Lotissement "Les Vignes" de l'exercice 2024 à :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

en recettes et en dépenses à la somme de 866 364.30 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

en recettes et en dépenses à la somme de : 620 310.15 €



## Commune d'UHLWILLER

### **2024-16 : LOTISSEMENT**

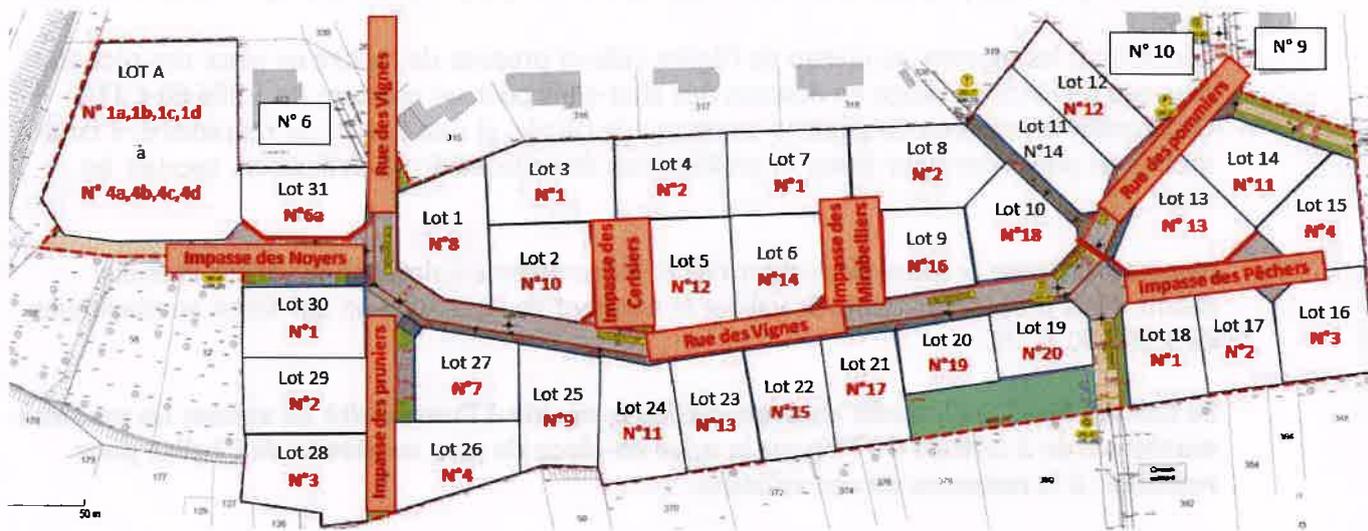
#### **a) Numérotation**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer la numérotation ainsi que de donner un nom aux différentes rues et impasses du nouveau lotissement « Les Vignes » tranche 4.

Suite à une consultation citoyenne effectuée fin 2023, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les noms d'impasses suivantes : impasse des Noyers, impasse des Pruniers, impasse des Cerisiers, impasse des Mirabelliers et impasse des Pêcheurs.

La rue principale du lotissement sera nommée « rue des Vignes », vu que celle-ci est dans la continuité de l'existante.

Ci-dessous un plan avec les rues et numérotations :



#### **b) Plan des réservations**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à ce jour :

- 3 terrains sont vendus ;
- 11 terrains sont en pré réservation ;
- 2 terrains ont une option de réservation ;
- 5 permis de construire ont été acceptés.

Monsieur le Maire fait également un point sur le suivi des coûts pour simple information.

### **2024-17 : REMPLACEMENT EQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Monsieur le Maire informe que suite à une campagne d'essais de débit/pressions sur la totalité des équipements de lutte contre l'incendie de notre commune, il s'avère que 4 poteaux d'incendie sont défectueux, à savoir :

- Rue des Prés à Niederaltdorf
- Rue de l'Ouest
- Rue du Muguet
- Rue des Vignes



## Commune d'UHLWILLER

Pour le remplacement de ces poteaux une participation forfaitaire de 50 % du prix de base est demandé à la Commune. Ce qui ferai un total de 6 200€ HT de participation pour les 4 poteaux d'incendie.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **autorise le Maire à valider le remplacement des 4 poteaux d'incendie pour une participation de 6 200€ HT.**

### **2024-18 : GESTION DES VOLATILES**

Lors de la réunion du 16 janvier dernier, Monsieur le Maire avait fait part à l'assemblée de la forte présence de pigeons sur notre Commune. Suite à cela, un arrêté interdisant le nourrissage d'oiseaux a été mis en place en date du 27 février 2024.

Une entreprise est passé dans notre Commune afin de proposer un devis pour remédier a ce souci.

Concernant les pigeons au niveau de l'église celle-ci propose de mettre en place des pics au nouveau de l'avancé située en dessous des abat-sons pour un montant de 1 396.80 € TTC.

Concernant la présence de pigeons au niveau de l'école, si cela devrait se reproduire, il faudra mettre un pigeonner pour éviter la prolifération de cette espèce (stérilisation, secouer les œufs,...).

Monsieur le Maire propose de réaliser des devis complémentaires, et de valider le mieux disant. Mais propose toutefois de valider le montant de l'intervention qui serait au maximum de 1 396.30 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider un montant maximum de 1 396.80 € TTC pour la mise en place de pics au niveau de l'église pour remédier à la nuisance de ces volatiles.**

### **2024-19 : REMPLACEMENT PHOTOCOPIEUR**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de remplacer le photocopieur de l'école. Pour ce faire des devis pour un neuf et un reconditionné ont été réalisés par Hyper Buro et Fac Similé.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au vu des frais de maintenance, il propose de ne pas opter pour un contrat de maintenance. Il propose également de mettre le photocopieur de la mairie à disposition de l'école et racheter un neuf pour la mairie.

En effet le photocopieur de la mairie a 6 ans et son contrat de maintenance arrive à terme.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de valider le devis de Hyper Buro pour un montant de 4 675.49 € HT sans contrat de maintenance.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Maire à signer le devis de Hyper Buro pour un montant de 4 675.49 € HT et à passer commande.**



# Commune d'UHLWILLER

## **2024-20 COMMUNICATION/DIVERS**

### **Informations :**

- Tour de table des commissions :
  - **Urbanisme :**
    - Modification du PLUI actuel :
      - Liste des emplacements réservés
    - PLUI de la CAH.
      - Une réunion aura prochainement lieu concernant le zonage au niveau de notre commune.
    - Accessibilité école
      - Monsieur le Maire a fait réaliser un devis concernant :
        - Le changement de porte, la mise en place de main-courantes chez Schalck de Niedermodern ;
        - La peinture du couloir et de la cage d'escalier du Péricolaire chez CK Peintures de Niederaltdorf.
  - **Association :**
    - Muse
      - Demande de subvention d'un montant de 1 020€.
    - Point réunion du 27 février 2024 concernant la fête des Aînés :
      - Fête des aînés ;
      - 8 mai 2024 ;
      - Médailles associatives ;
      - Réunion bien vieillir ;
      - Banque matériel : achat d'un stérilisateur avec robinet.
    - Sablage du terrain de foot prévu le 02 avril 2024 ;
    - Demande de l'USU de changer l'éclairage du terrain de foot. Des devis sont en cours pour estimer le montant des travaux ;
      - un premier devis est rentré pour un montant de 25 860€ sans travaux de génie civil et d'électricité. Point à discuter avec l'USU au vu du montant.
  - **Cadre de vie :**
    - Nettoyage de printemps prévu le 23 mars 2024 : rdv au hall communal à 8h30 ;
    - Distribution bio seaux : 25 mars 2024 de 16h00 à 17h00 ;
    - Barbecue du Conseil Municipal : proposition du 28 juin 2024 au hall communal ;



## Commune d'UHLWILLER

- Pouvoir de police de publicité : depuis ce début d'année le pouvoir de police de publicité qui était détenu par la Préfecture est revenu au EPCI (dans notre cas la CAH) sauf si un ou plusieurs maires de la CAH s'oppose à ce transfert, ce qu'est le cas (Bischwiller, Haguenau et Schweighouse S/M) . De ce fait, le Président de la CAH renonce à ce pouvoir. De ce fait, nous devons instruire les demandes de pose de panneaux publicitaires sur notre commune à compter de cette année et suivre la bonne application des demandes.
- La fontaine située rue de l'église fonctionne de nouveau. Monsieur le Maire remercie Thierry Simon pour son aide.

### ○ **Projet « Horizon 2026 » :**

- Une réunion a eu lieu le 06 mars avec le CAUE, la commission et les partenaires ;
- Une nouvelle réunion aura lieu le 24 avril pour présentation de la version 4 du projet d'implantation. Monsieur le Maire propose de faire un point lors de la prochaine réunion ;
- Monsieur le Maire propose également de réaliser des devis de diagnostics structures pour la prochaine réunion.

### ○ **Urbanisme :**

#### ▪ DP -PC :

#### • Dépôt :

- DP06749724R0002 – BERBACH Cécile – 15 rue Principale : protection bois par du bardage en zinc déposée le 08/03/2024 ;
- PC06749724R0006 : LE DUO : construction collectif lotissement déposé le 10/03/2024.

#### • Décisions :

- DP06749724R0001 : LAMOTE Mathias – 5 rue principale – Niederaltdorf : mise en place photovoltaïque accordée le 01/02/2024
- PC06749724R0003 : GLUCK Guillaume – Lotissement lot 23 : construction d'une maison d'habitation accordé le 19/02/2024
- PC06749724R0004 : LAMOTE Ludovic – lotissement lot 25 : construction d'une maison d'habitation accordé le 08/03/2024
- PC06749724R0005 : JUNG Pascal – lotissement lot 16 : construction d'une maison d'habitation accordé le 08/03/2024



## Commune d'UHLWILLER

### ○ **Tour de table des réunions :**

- Conférence de Maires : 13 mars 2024 ;
- Réunion budget CAH – Catherine WOLFF – 13 mars 2024 ;
- Assemblée Générale Groupama : 14 mars 2024 ;
- Conférence des Maires du PLUI au Caire à Haguenau : 18 mars 2024 (Jean-Claude) ;
- Conseil d'école du 2<sup>ème</sup> trimestre à Uhlwiller : mardi 19 mars à 18h (Thierry) ;
- Commission scolaire et périscolaire – CAH – 19 mars 2024 ;
- Nettoyage de Printemps : 23 mars 2024 (Tous) ;
- Démarche bien vieillir à Batzendorf : 26 mars 2024 (Catherine) ;
- Conseil communautaire : 28 mars 2024 à 19h à Berstheim (Thierry A. Vote du budget) ;
- Réunion SDEA – Bernard ADE – 3 avril 2024 ;
- Conseil d'Administration de Office du Tourisme : 04 avril 2024 ;

### ○ **Prochaines réunions CM :**

- 09 avril 2024
- 21 Mai 2024
- 18 Juin 2024
- 10 Septembre 2024
- 08 Octobre 2024
- 05 Novembre 2024
- 17 Décembre 2024

Fait à Uhlwiller,  
Le 12 Mars 2024  
Le Maire  
Thomas KLEFFER



